



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

RS5635

100% PRESENTIEL

 **Objectif** : Préparer les candidats à l'obtention de la carte professionnelle Taxi et à l'examen de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

HORAIRES DES COURS

Lundi au vendredi de 16h30/20h30

Le samedi de 9h/13h

 **Mode : Présentiel**

 **Durée totale** : 205 heures (environ 3 mois)

- 185 heures de théorie
- 20 heures de pratique

 **Pré requis**

- Savoir lire et écrire le français
- Permis B au moins 3 ans sans période probatoire
- Casier judiciaire vierge

LES MODULES DE LA FORMATIONS

 **Module 1 : Réglementation du Transport Public Particulier de Personnes (20 h - Théorie)**

 Comprendre la législation et les obligations des taxis.

 **Contenu** :

- Cadre juridique du métier (Code des transports, réglementation locale).
- Différences entre Taxi et VTC.
- Conditions d'accès à la profession et obligations administratives.
- Droits et devoirs des chauffeurs.
- Obligations fiscales et sociales.

Module 2 : Sécurité Routière et Conduite Professionnelle (30h - Théorie)

- ✓ Adopter une conduite responsable et sécurisée.

Contenu :

- Rappel des règles du Code de la route.
- Prévention des risques routiers.
- Conduite économique et écologique.
- Gestion des situations d'urgence et premiers secours.

Module 3 : Gestion et Développement d'une Activité Taxi (35 h - Théorie)

- ✓ Apprendre à gérer une entreprise de taxi.

Contenu :

- Statuts juridiques fiscaux et sociaux
- Comptabilité
- (TVA, charges sociales).
- Statuts professionnels des chauffeurs de taxi .

Module 4 : Connaissance du Territoire et Navigation (30h - Théorie)

- ✓ Savoir optimiser ses trajets et utiliser les outils de navigation.

Contenu :

- Lecture de cartes et utilisation des GPS.
- Repérage des lieux stratégiques (gares, aéroports, hôpitaux, hôtels).
- Gestion du trafic et optimisation des trajets.

Module 5 : Réglementation Spécifique et Tarification Taxi (20h - Théorie)

 Comprendre la tarification et les outils spécifiques aux taxis.

Contenu :

- Utilisation du taximètre et facturation.
- Réglementation des courses (tarifs, suppléments, forfaits).
- Gestion des personnes à mobilité réduite.
- Encaissement et émission de reçus.

Module 6 : Communication anglais et français (40h - Théorie)

 Apprendre à offrir un service de qualité.

Contenu :

- Techniques de communication et gestion des conflits.
- Accueil et service client.
- Sensibilisation à l'accueil des touristes (bases d'anglais).
- Gestion des situations difficiles et des litiges.

Module 7 : Préparation à l'Examen Théorique (10h - Théorie)

 S'entraîner aux épreuves officielles.

Contenu :

- Examens blancs et corrections.
- Révision des points clés de chaque module.
- Accompagnement personnalisé et conseils pratiques.

Module 8 : Pratique et Mise en Situation (20h - Pratique)

 Appliquer les connaissances acquises en conditions réelles.

Contenu :

- Mise en situation réelle avec des passagers.
- Conduite en conditions réelles et gestion du taximètre.
- Simulations de courses avec facturation et encaissement.
- Évaluation finale avant l'examen officiel.

ENCADREMENT

- Enseignants titulaires des diplômes équivalent dans la catégorie qu'ils enseignent

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ecran projecteur
- Cours expliqués, quizzes
- Tableaux, cartes, textes

Voiture équipée de double commande, d'un taximètre, et d'un terminal de paiement.

ADRESSES DU CENTRE DE FORMATION

 46 rue Achille René Boisneuf

97139 LES ABYMES

 0690.00.95.14

 ssptformation@gmail.com

EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITION DE REUSSITE

- Feuille de présence
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

Conditions de réussite : validation des examens organisés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Validation de la Formation :

À la fin de la formation, passage des épreuves officielles pour l'obtention de la **carte professionnelle Taxi**.

 **Une formation complète pour réussir l'examen et démarrer son activité en toute conformité !**

